

# Trop «ronde» pour être engagée

**MÉTIER** • *Après un stage d'une semaine dans un salon de coiffure, une jeune fille s'est vu expliquer que, trop enrobée, elle n'avait pas le physique de l'emploi.*



La Liberté, 26 août 2008

Pour exercer le métier de coiffeuse, il vaudrait mieux avoir le physique de l'emploi KEYSTONE

## STÉPHANIE SCHROETER

«Je me sentais déjà mal dans ma peau alors cette remarque m'a vraiment démoralisée!» Carine\* a 27 ans. Et comme de nombreuses jeunes filles de son âge, elle se fait parfois du souci pour son apparence et son poids. A l'issue d'un stage d'une semaine qu'elle a récemment effectué dans un salon de coiffure fribourgeois, l'adolescente a été jugée «trop grosse» pour être embauchée.

«Ils ne m'ont même pas fait de commentaires sur mon travail. Ils m'ont juste dit que je ne correspondais pas à leurs critères physiques et donc que je n'étais pas le style de fille qu'ils recherchaient», s'insurge la Fribourgeoise qui a finalement décroché un stage d'une année dans un autre salon.

## Métier de représentation

Selon nos informations recueillies dans le milieu de la coiffure, ce ne serait pas la première fois que le salon en question pratiquerait ce genre de mé-

thodes. Ce que réfute totalement son propriétaire. «Tout cela m'étonne beaucoup car nous ne tenons pas ce type de langage! Et surtout pas avec des jeunes. Ce qui compte pour nous c'est la motivation et l'aptitude d'une personne», explique-t-il en indiquant, au passage, que le physique est tout de même important dans un métier de représentation comme l'est celui de la coiffure.

Il n'empêche, la mésaventure de Carine n'étonne pas vraiment les professionnels de la branche qui tempèrent toutefois. «L'apparence joue un certain rôle, c'est clair, mais ce qui compte le plus c'est le contact avec les clients. Par exemple, une fille peut être mince mais mal à l'aise et par conséquent peu souriante. L'essentiel pour moi est qu'elle soit soignée et sympathique», explique en substance une coiffeuse.

Un avis qui partagent également certains gérants de boutique de vêtements ainsi que Joël Gremaud, ancien président de la

section fribourgeoise de Coiffure Suisse. «Je sais que certains salons ont ce type d'exigences. Personnellement, je n'ai jamais refusé un candidat pour son apparence et je trouve cela dur humainement. Reste que tous les métiers liés à la mode accordent une importance au physique et au look. Les clients ont tendance à s'identifier aux gens qui les servent. Certains n'ont peut-être pas le physique de l'emploi mais cela ne les empêche pas d'avoir beaucoup de succès. Au final, c'est le contact avec la clientèle qui reste prioritaire», remarque Joël Gremaud dont les salons accueillent une soixantaine de stagiaires par année.

## Pas de disposition légale

Reste qu'une personne qui n'obtient pas un poste à cause de son physique se trouve dans l'impasse, en tous les cas au niveau de la loi. Selon Nathalie Liaudat, juriste au Bureau de l'égalité et de la famille, le droit suisse, contrairement au droit français, ne prévoit aucune dis-

position interdisant les discriminations liées à l'apparence comme c'est le cas pour celles concernant la race, le sexe ou le handicap. «Je n'ai pas connaissance d'un jugement sur ce thème mais je sais que de telles situations existent», relève Nathalie Liaudat.

Rien n'interdit donc à un patron d'écarter un candidat pour des motifs d'ordre physique et cela au nom de la liberté contractuelle. En revanche, tenir compte de la race, du sexe ou du handicap d'une personne pour ne pas l'engager est punissable. «Evidemment, les patrons ne l'explicitent jamais ainsi et invoqueront d'autres raisons», ajoute Nathalie Liaudat.

Dans le cas de Carine, la liberté de manœuvre est encore réduite étant donné qu'elle n'a pas signé de contrat durant son stage d'une semaine. «Il s'agit plutôt d'une injure ce qui est pénal mais encore une fois, il faut pouvoir le prouver», note la juriste. |

\*Prénom d'emprunt